



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

MAIRIE de CROTS  
05200

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mercredi 12 juillet 2023 à 20h

**Présents** : Jean-Pierre GANDOIS, Michèle TETENOIRE, Grégory HAQUETTE, Lionel RAIMBAULT, Gérard VAIANO, Jean-Daniel GUIEU, Marie LAGIER, Laetitia HAUWELLE, Christine TOUCHE, Julien BELLINE, Isabelle KWIAITEK, Aude BUSSEREAU.

**Excusés** : Etienne BERENGUEL (pouvoir à Christine TOUCHE).

**Absents** : François LAGIER, Emmanuelle STICCHI

**Secrétaire de séance** : Michèle TETENOIRE

Ordre du jour :

Domaine et patrimoine

- Vente bâtiment la Cure

Questions diverses

*La séance est ouverte à 20h05*

Monsieur le Maire constate le quorum.

**01 Vente du bâtiment La Cure**

Michèle Tetenoire rappelle la délibération n°4/2023 du 20 janvier 2023 actant le principe de la vente du bâtiment La Cure avec les caractéristiques suivantes :

150 m<sup>2</sup> de surface habitable, actuellement répartis en deux logements T3, sur la parcelle cadastrée en section B n° 1058, d'une contenance de 649m<sup>2</sup>.

Elle explique que la commune a reçu deux offres, une 176 500€ net vendeur et l'autre à 169 000€ net vendeur.

Monsieur le Maire indique que les taux bancaires remontent et qu'il convient d'aller au plus vite. Michèle Tetenoire indique que l'offre la plus élevée provient d'un jeune couple souhaitant s'installer sur la commune. Elle rappelle qu'il y a énormément de travaux à réaliser, incluant une mise aux normes et une isolation par l'extérieur. Julien Belline souhaite que l'on s'assure que les travaux relatifs à la toiture amiantée soient bien faits. Michèle Tetenoire rappelle qu'ils devront respecter le PLU et Monsieur le Maire que le diagnostic énergétique obligatoire depuis le 01/01/2023 a classé le bâtiment en G, le rendant impropre à la location.

Lionel Raimbault estime que le montant des travaux sera au moins autant important que celui de l'acquisition du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la vente de ce bien pour un montant de 176 500 euros (cent soixante seize mille cinq cent euros) à Monsieur Mickaël LEBRAT et Mademoiselle Zoé PICCA ou toute personne physique ou morale à laquelle ils pourraient se substituer (hors frais de notaire et frais d'agence supportés par l'acquéreur).

**Questions diverses**

Marie Lagier demande pour quelle raison le ponton dans la plage surveillée a été enlevé.

Monsieur le Maire répond que le Sdis, au vu du faible nombre de surveillants de baignade recruté, est obligé de réduire les horaires de surveillances et diminuer le nombre de maître nageur, impliquant le retrait du ponton.

Le Smadesep lui a également indiqué qu'il est possible que certains jours la plage ne soit pas surveillée.

Il est convenu de faire un courrier demandant au Smadesep les conditions pour que le ponton soit remis.

Monsieur le Maire indique que l'inauguration s'est bien passée et qu'il y a un bon retour sur la baignade.

Il rappelle les prochaines manifestations :

Marché estival tous les dimanches matins

16/07 : concert de beat box sur la plage

Du 20 au 22/07 : Festival de blues tous les soirs à 21h

23/07 : fête de la plage avec feu d'artifice et concert

30/07 : fête du pain

30/07, 6 et 13/08 : vide greniers

Les médiévales

Gérard Vaïano ajoute la fête du Lauzerot le 19/08, avec une procession, un méchoui au gîte de la Draye suivi d'un concert.

Aude Bussereau demande si la commune a réceptionné les panneaux relatifs à l'information sur les chiens de troupeaux. Monsieur le Maire indique que la DDT les fournit, un agent doit les récupérer à Gap le lendemain. Le rdv avec les Signoret, Aude Bussereau et Isabelle Kwiatech et Monsieur le Maire est fixé au 19/07 à 19h.

Monsieur le Maire informe que l'éclairage solaire du boviduc est prévu, en attente de validation par la Dirmed.

Marie Lagier demande si le conseil départemental a octroyé une subvention pour la végétalisation de l'école. Monsieur le Maire répond que la subvention a été votée.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h*

La secrétaire de séance, Michèle TETENOIRE

Le Maire, Jean-Pierre GANDOIS.